



STRATÉGIE RELÈVE FAUNIQUE

2026-2030



Cette publication a été réalisée par la Direction de l'analyse socioéconomique, de l'éducation et de la mise en valeur du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, avec la collaboration d'autres directions du Ministère et avec l'apport des avis des partenaires fauniques siégeant à la Table nationale de la faune et des mémoires reçus de communautés autochtones.

Graphisme

Direction des communications

[Publications du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs | Gouvernement du Québec](#)

Renseignements

Téléphone : 418 521-3830

1 800 561-1616 (sans frais)

Formulaire : www.environnement.gouv.qc.ca/formulaires/renseignements.asp

Internet : Quebec.ca

Dépôt légal – 2026

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-555-04102-8 (version PDF)

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Gouvernement du Québec – 2026

MOT DE LA MINISTRE

L'exceptionnelle biodiversité des vastes milieux naturels du Québec, qui couvrent une grande partie de notre territoire, est un véritable trésor. Elle incarne notre identité collective tout en constituant un moteur économique majeur pour nos régions et un facteur déterminant dans la qualité de vie des Québécoises et des Québécois. Ce patrimoine riche et diversifié offre une occasion unique de favoriser l'accès à la nature à travers les activités fauniques, tout en exigeant de nous un équilibre constant entre conservation et utilisation responsable.

Grâce à la stratégie Relève faunique 2026-2030, notre gouvernement propose une vision renouvelée, plaçant les enjeux liés à la conservation de la biodiversité et les réalités des régions au cœur de nos actions, et dans laquelle les activités fauniques, telles que la chasse, la pêche et le piégeage, constituent un moteur économique essentiel. Ses objectifs s'articulent autour du développement de la relève dans ces activités de mise en valeur de la faune, pour assurer leur pérennité pour de nombreuses années encore.

Nous voulons améliorer l'accessibilité de la pratique des activités fauniques sur notre vaste territoire, favoriser une cohabitation harmonieuse entre les usagers et intensifier les efforts pour que tous les adeptes contribuent à préserver la biodiversité.

Je suis fière du travail accompli par tous les partenaires et convaincue que cette stratégie générera des bénéfices tangibles pour le Québec et ses régions. Ensemble, nous pouvons assurer la pérennité de nos ressources fauniques et faire de cette stratégie un levier de développement durable et responsable.



Pascale Déry

Ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques,
de la Faune et des Parcs

MOT DU SOUS-MINISTRE

Le territoire du Québec abrite une biodiversité exceptionnelle et précieuse. Elle constitue un véritable patrimoine naturel, enrichissant la qualité de vie des Québécoises et des Québécois tout en jouant un rôle majeur comme moteur économique pour nos régions. De nombreux intervenants gouvernementaux et municipaux, des communautés autochtones, des bénévoles et des acteurs du secteur privé travaillent ensemble à sa gestion et à sa mise en valeur afin de maintenir un équilibre harmonieux entre conservation et développement durable des activités fauniques.

Avec la stratégie Relève faunique 2026-2030, il est prévu renforcer la concertation entre tous les acteurs et soutenir les initiatives favorisant des pratiques responsables et durables touchant la faune et ses habitats.

Cette stratégie repose sur des principes clairs : améliorer l'accessibilité de la pratique des activités fauniques, miser sur l'éducation et la sensibilisation afin que les adeptes intègrent ces activités dans le respect des milieux naturels, et enfin, développer un soutien social fort et accueillant. Elle s'inscrit dans une démarche complémentaire au Plan nature 2030 en encourageant les pratiques durables qui favorisent la biodiversité en améliorant l'accès à la nature.

En misant sur un travail collectif, une vision commune et des orientations claires, il devient possible d'assurer la pérennité des ressources fauniques et de transmettre aux générations futures un patrimoine naturel en santé.



Frédéric Guay

Sous-ministre

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques,
de la Faune et des Parcs

TABLE DES MATIÈRES

MOT DE LA MINISTRE	III
MOT DU SOUS-MINISTRE	IV
INTRODUCTION	1
VISION 2035	3
CONTEXTE ET ENJEUX	4
Les activités de mise en valeur de la faune comme leviers de développement régional	4
Un déficit nature et une offre d'activités en nature diversifiée	6
Un recul marqué chez les générations plus jeunes.	7
Chasse	7
Pêche	8
Piégeage	9
Des adeptes vieillissants : un risque accru pour la pérennité des activités fauniques	9
Faits saillants de l'évolution des adeptes actifs âgés de 65 ans et plus entre 2014 et 2024 :	10
Un défi de taille pour la relève dans un contexte sociodémographique changeant.	10
Nouveaux arrivants	10
Femmes	11
Jeunes (12-24 ans)	11
Milieux à forte densité urbaine	11
Acteurs de la stratégie, tous unis pour une même mission.	11
Ministère	12
Acteurs nationaux	12
Acteurs régionaux	14
Une stratégie cohérente orientée vers l'adoption des activités fauniques.	15

ORIENTATION 1

Faciliter l'accessibilité des activités fauniques	17
Objectif 1.1 – Augmenter les occasions pour tous les Québécois d'accéder aux milieux naturels et de s'initier aux activités fauniques.	18
Action 1 ► Développer des initiatives à grande portée visant à pratiquer pour une première fois une activité faunique	18

Objectif 1.2 – Créer des conditions favorables à l'intégration de nouveaux adeptes aux activités fauniques	19
Action 2 ➔ Mettre en place des projets d'initiation encadrés par des mentors	19
Objectif 1.3 – Faciliter l'accès à l'information nécessaire afin de soutenir l'intégration à la pratique et l'autonomie des futurs adeptes souhaitant s'initier à des activités fauniques. ...	20
Action 3 ➔ Développer des supports informationnels	20

ORIENTATION 2

Développer des initiatives mettant en valeur la biodiversité, les espèces fauniques exploitées, leurs habitats et les pratiques responsables 21

Objectif 2.1 – Augmenter la littératie nature des jeunes de 17 ans et moins	21
Action 4 ➔ Développer des initiatives scolaires et parascolaires permettant aux jeunes d'intégrer les milieux naturels dans leurs apprentissages	22
Objectif 2.2 – Valoriser les activités fauniques par une culture accueillante axée sur des pratiques responsables et une cohabitation harmonieuse.....	22
Action 5 ➔ Développer des initiatives de sensibilisation à toutes les étapes du cycle de vie de l'adepte.....	22
Action 6 ➔ Améliorer les formations sous la responsabilité du Ministère nécessaires à la pratique d'activités de mise en valeur faunique.....	23

ORIENTATION 3

Établir un soutien social inclusif, accessible et continu pour l'ensemble des activités fauniques, et ce, tout au long du cycle de vie des adeptes 24

Deux profils distincts d'adeptes nécessitant un soutien social	25
Adepte accompagné	25
Adepte non accompagné	25
Objectif 3.1 – Renforcer l'implication des adeptes actifs dans le développement d'un soutien social fort	26
Action 7 ➔ Accroître l'accompagnement des personnes ne disposant pas de soutien social.....	26
Action 8 ➔ Favoriser le maillage entre mentors et mentorés lors d'activités fauniques ...	26

CONCLUSION

ANNEXE 1 – TABLEAU SYNOPTIQUE

BIBLIOGRAPHIE.....

INTRODUCTION

La stratégie Relève faunique 2026-2030 s'inscrit dans le cadre du [Plan nature 2030](#), qui vise notamment à renforcer la gestion durable et les pratiques responsables de mise en valeur des espèces exploitées et des milieux naturels, afin d'assurer la pérennité des populations fauniques et floristiques, de conserver l'intégrité des écosystèmes et d'améliorer l'accès à la nature. Elle a comme objectif premier de renouveler la participation des Québécoises et des Québécois aux activités fauniques en misant sur un meilleur accès à la nature, un accompagnement bonifié pour les adeptes tout au long de leur vie et une mise en valeur responsable de la faune.

Les données récentes indiquent qu'aujourd'hui, les adeptes de 65 ans et plus qui pratiquent la chasse, la pêche et le piégeage représentent une proportion plus importante qu'il y a 10 ans, tandis que l'intégration des générations âgées entre 12 et 64 ans est en recul pour la même période¹. Cette situation rappelle l'importance de créer des conditions favorables pour que les plus jeunes générations soient mieux intégrées à la pratique d'activités fauniques. Alors qu'elles sont actuellement confrontées au déficit nature² qui les tient éloignées des environnements naturels et que la diversification de l'offre des activités de loisirs crée un contexte très compétitif, il est nécessaire que la pratique de la chasse, de la pêche et du piégeage renforce son attractivité. La stratégie vise à établir des objectifs précis pour reconnecter les jeunes générations aux milieux associés aux activités fauniques et susciter leur intérêt pour ces pratiques ancrées dans la culture québécoise.

Les activités fauniques jouent un rôle économique majeur pour les régions ressources. Leur pérennité dépend toutefois de la capacité du Québec à maintenir un équilibre entre la conservation, la cohabitation entre les usagers des milieux naturels, l'acceptabilité sociale et la hausse du coût de la vie et des dépenses liées aux loisirs, qui influence les choix des ménages.

Dans ce contexte, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a entrepris une démarche structurante de consultation et des ateliers de travail avec son réseau de partenaires associés au domaine faunique et avec les Premières Nations et Inuit.

Ces échanges ont permis d'identifier les axes d'intervention prioritaires qui ont mené à l'élaboration de cette stratégie.

1. Basé sur une analyse des données issues des ventes de permis de chasse, pêche, piégeage couvrant la période 2014-2024.
2. (Louv, 2005)

La stratégie Relève faunique 2026-2030 propose ainsi des objectifs et actions structurants autour de trois grandes orientations :

ORIENTATION 1 ➔ Faciliter l'accessibilité des activités fauniques

ORIENTATION 2 ➔ Développer des initiatives mettant en valeur la biodiversité, les espèces fauniques exploitées, leurs habitats et les pratiques responsables

ORIENTATION 3 ➔ Établir un soutien social inclusif, accessible et continu pour l'ensemble des activités fauniques, et ce, tout au long du cycle de vie des adeptes

Par cette stratégie, le Ministère réaffirme son engagement à préserver la biodiversité, à soutenir les adeptes actuels et futurs, et à favoriser un développement durable qui profite aux collectivités locales comme à l'ensemble du Québec.

En mettant à profit les différents acteurs du domaine faunique avec des cibles claires à atteindre et en travaillant en complémentarité, il sera possible d'assurer la pérennité des activités fauniques et leurs retombées sociales et économiques, en plus de transmettre aux générations futures un patrimoine naturel en santé, dynamique et accessible à tous.



VISION 2035

En 2035, les activités fauniques sont une composante vivante et rassembleuse de l'identité québécoise. Accessibles, responsables et pratiquées partout sur le territoire, elles s'exercent en harmonie avec les autres usages et dans le respect des écosystèmes.

Portées par des partenaires mobilisés et par une relève engagée, elles favorisent une participation diversifiée, renforcent la conservation des milieux naturels et s'inscrivent dans un développement durable générant des retombées sociales, culturelles et économiques structurantes pour les communautés.

Les Québécoises et les Québécois entretiennent ainsi un lien renouvelé avec la nature, fondé sur la participation, la fierté et la préservation de la richesse faunique.



CONTEXTE ET ENJEUX

Les activités de mise en valeur de la faune comme leviers de développement régional

Les activités de chasse, de pêche, de piégeage et d'observation de la faune génèrent des retombées économiques importantes pour le Québec. Avec des dépenses engendrées par les adeptes totalisant 4,7 G\$, elles contribuent à hauteur de 2,4 G\$ en valeur ajoutée à l'économie, soutenant ainsi une masse salariale de 1,3 G\$. Ces secteurs constituent également un important créateur d'emplois, générant plus de 28 000 emplois liés à ces activités à travers le territoire. La majorité de ces emplois, soit 16 000, relèvent de la pêche. Les activités de chasse sont à l'origine de 7 000 emplois, celles du piégeage soutiennent l'équivalent de 263 emplois, alors que la contribution de l'observation de la faune à l'activité économique est de 5 000 emplois³.

Retombées économiques des activités de chasse, de pêche, de piégeage et d'observation de la faune au Québec

Dépenses et retombées économiques	Chasse	Pêche	Piégeage	Observation de la faune	Total
Dépenses courantes et en biens durables (M\$)	1 294,9	2 538,6	58,0	784,9	4 676,4
PIB en termes de valeur ajoutée (M\$)	690,6	1 300,0	28,2	401,2	2 420,0
Emplois générés (ETC)	7 001	15 649	263	4 967	27 880
Contribution fiscale Québec et Canada (M\$)	249,0	559,0	11,0	189,2	1 008,2

Les dépenses des adeptes constituent un moteur important pour l'économie régionale. Elles soutiennent un ensemble de partenaires, commerçants et manufacturiers, qui s'appuient notamment sur un réseau structuré comprenant 565 pourvoies, 86 zones d'exploitation contrôlée (zecs) actives, 28 parcs nationaux du Québec, un parc marin et 21 réserves fauniques.

Les dépenses courantes sont généralement réalisées à proximité des lieux de pratique, principalement dans les régions ressources, qui en tirent des retombées directes en emplois et en activité économique. Selon les plus récentes enquêtes du Ministère, ces dépenses représentent à elles seules plus de 2,2 milliards de dollars par année. Elles se répartissent entre le transport, les services de restauration, le commerce de détail, l'hébergement et l'achat de forfaits offerts par les pourvoies, les parcs nationaux, les réserves fauniques et les zecs.

3. (MELCCFP, 2022)

Les adeptes d'activités fauniques : bien au-delà d'une contribution purement économique

En transmettant les savoirs liés à la nature et en renforçant le lien culturel avec les milieux naturels, les adeptes contribuent directement à la vitalité du patrimoine faunique québécois. Leur fréquentation des régions soutient de nombreux commerces locaux, prolonge les saisons touristiques et aide au maintien de services essentiels dans des localités éloignées. De plus, par l'achat de permis, les adeptes s'impliquent dans des programmes de suivi des espèces, d'activités de mise en valeur faunique et de sensibilisation aux habitats. Ils contribuent donc à la conservation, à la protection des écosystèmes et à l'intégration de la pratique durable dans les différents territoires du Québec. Par leur présence et leurs observations sur le terrain, ils peuvent déceler certaines problématiques (ex. : braconnage, destruction d'un milieu, déclaration d'animaux malades) et en informer les instances concernées pour permettre des actions concrètes.

En plus des contributions économiques qu'elles engendrent, ces pratiques sont profondément enracinées dans l'histoire et les traditions du Québec, formant une partie intégrante de la culture des communautés autochtones et de l'identité de nombreuses régions du Québec. La richesse exceptionnelle du territoire québécois, avec sa biodiversité foisonnante et ses vastes espaces naturels, en fait un lieu privilégié pour la pratique des activités fauniques et de plein air.



Un déficit nature et une offre d'activités en nature diversifiée

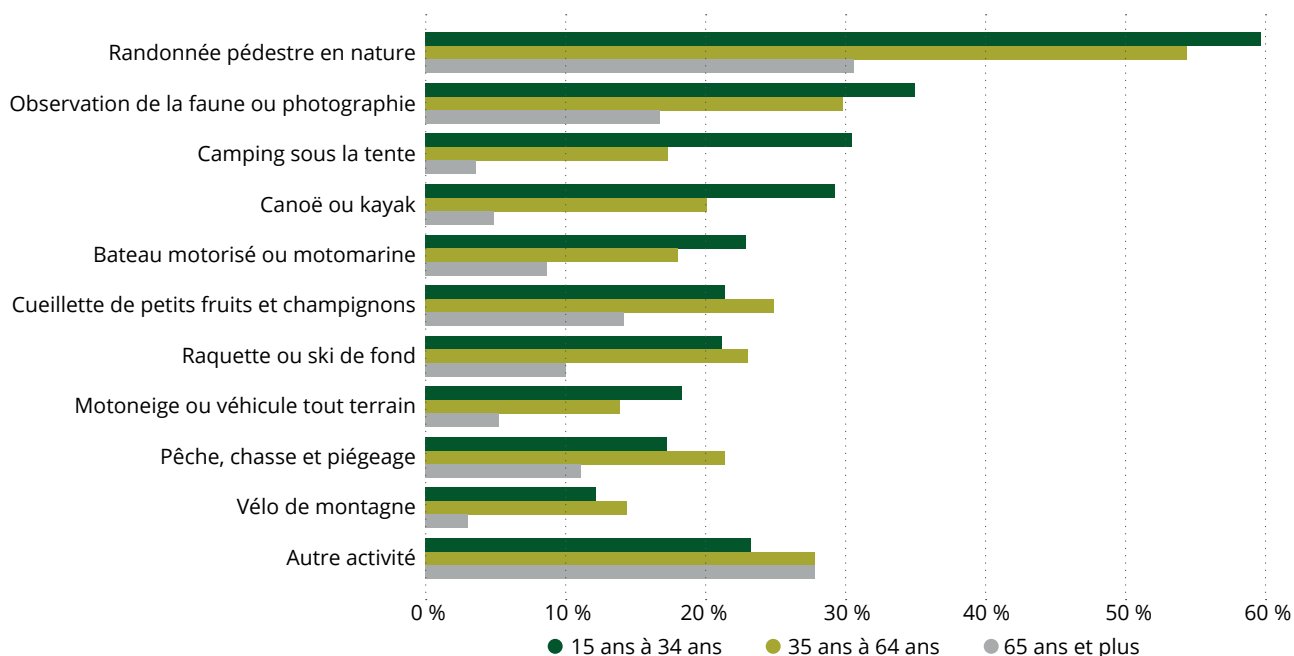
Au Québec, près de 82 % de la population réside en milieu urbain⁴. Cette concentration urbaine, combinée au rythme de vie des sociétés contemporaines, entraîne une diminution du contact avec la nature et les écosystèmes. Ce phénomène, souvent désigné comme le « déficit nature », se traduit par un accès limité de la population aux nombreux bienfaits associés aux milieux naturels, tant sur le plan de la santé que du bien-être.

La diminution du contact avec la nature, surtout chez les plus jeunes, est aussi étroitement associée à l'augmentation du temps consacré aux écrans et à l'adoption de modes de vie plus sédentaires, largement organisés autour d'activités intérieures et d'environnements aménagés⁵.

À cela s'ajoute une diversification croissante de l'offre d'activités de plein air. Ainsi, les activités de chasse, de pêche et de piégeage évoluent désormais au sein d'un environnement de loisirs élargi et concurrentiel. Cette multiplication des offres de loisirs influence les choix de pratiques et peut contribuer, chez certains adeptes, à une diminution relative de la participation aux activités dites plus traditionnelles.

À ce sujet, le tableau ci-dessous, issu de l'enquête sociale canadienne Bien-être, activités et perception du temps de Statistique Canada (2021), indique que les activités fauniques occupent une place plus marginale dans l'éventail des loisirs les plus pratiqués.

Pratique d'activités en plein air ou en pleine nature selon les regroupements d'âges⁶



4. (Statistique Canada, 2025)

5. (Network, Children & Nature, 2025)

6. (Institut de la statistique du Québec, 2023)

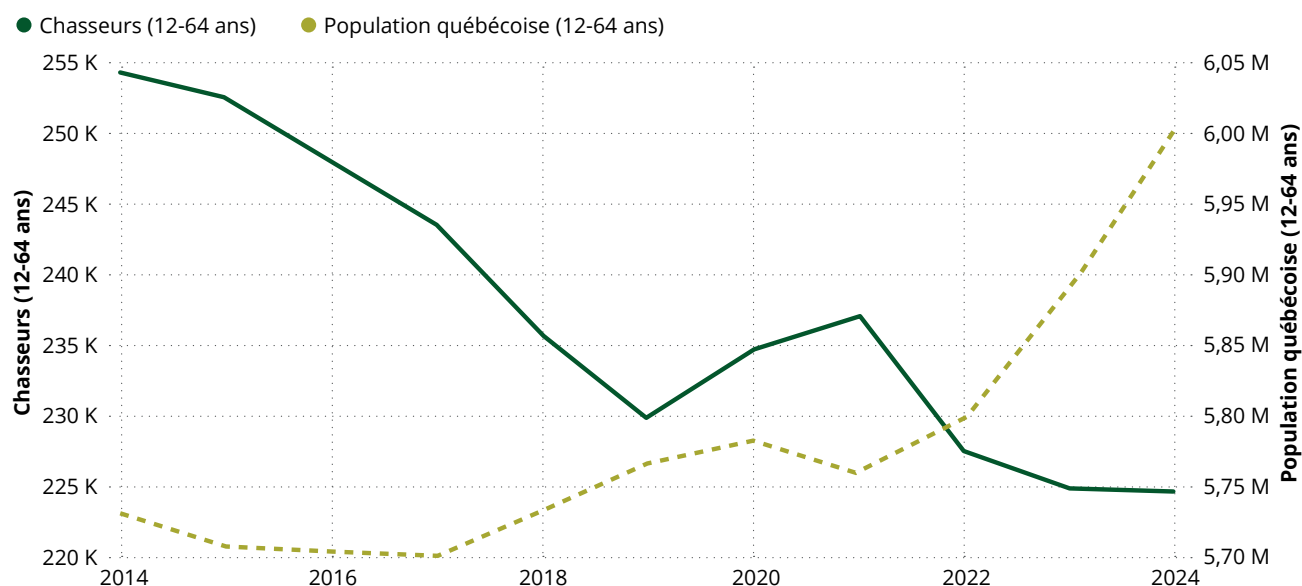
Un recul marqué chez les générations plus jeunes

En 2024, plus de 545 000 permis de chasse pour les résidents du Québec ont été délivrés, représentant près de 300 000 chasseurs québécois participant activement à cette activité annuellement⁷. En parallèle, plus de 690 000 permis de pêche réguliers ont été délivrés aux Québécois âgés de 18 ans et plus, sans compter les conjoints et conjointes, les enfants de moins de 18 ans et les étudiants de 18 à 24 ans qui peuvent, dans certaines conditions, pratiquer l'activité accompagnés, sans nécessairement se procurer un permis. Le piégeage, quant à lui, compte près de 7 400 adeptes chaque année. L'analyse des différents groupes d'adeptes s'étant procuré des permis associés aux activités fauniques au cours des 10 dernières années révèle une diminution de la participation chez les Québécois âgés de moins de 65 ans.⁸

Chasse

Depuis 10 ans, le nombre de chasseurs âgés entre 12 et 64 ans a reculé de 12 %, c'est-à-dire que l'on compte 30 000 adeptes en moins au Québec. Cette tendance à la baisse démontre que la chasse, encore prisée des Québécois, connaît des défis de renouvellement chez les adeptes de la relève faisant partie de la société active.

Comparaison du nombre de chasseurs (12-64 ans) et de la population québécoise de ce regroupement d'âges



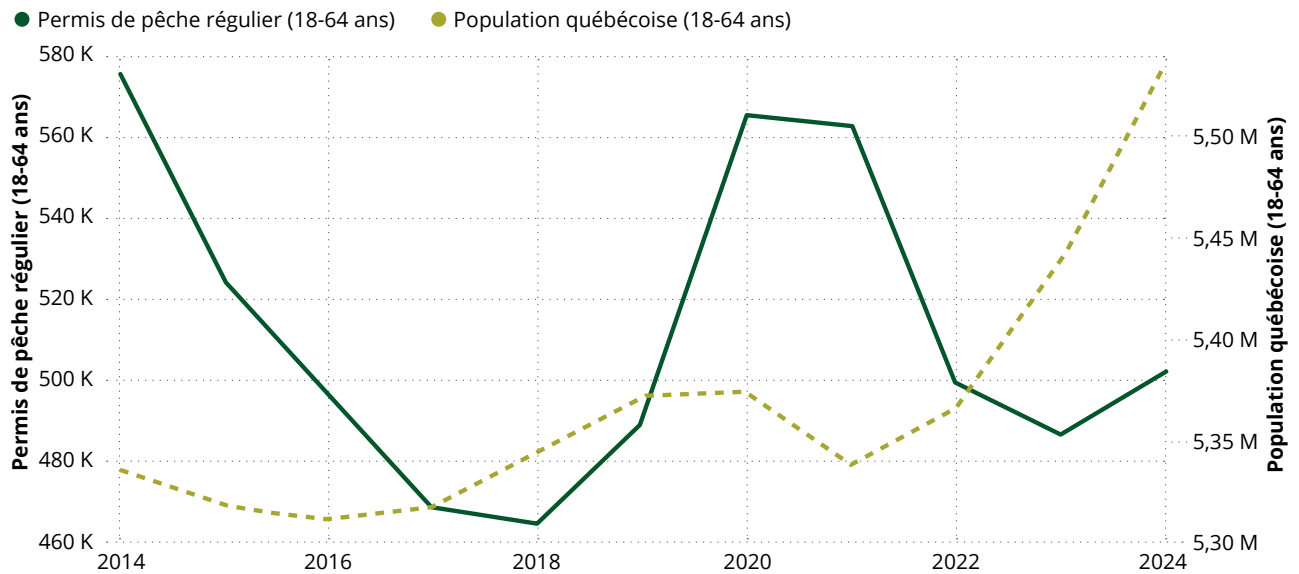
7. (MELCCFP, 2025)

8. L'ensemble des données présentées dans cette section est basé sur une analyse des données issues des ventes de permis de chasse, pêche, piégeage couvrant la période 2014-2024.

Pêche

Les pêcheurs de 18 à 64 ans affichent eux aussi un recul. Alors qu'en 2014, plus de 575 000 pêcheurs de cette tranche d'âge s'étaient procuré un permis régulier destiné aux moins de 65 ans, leur nombre s'établit maintenant à tout juste 500 000, soit un recul de 13 % en 10 ans.

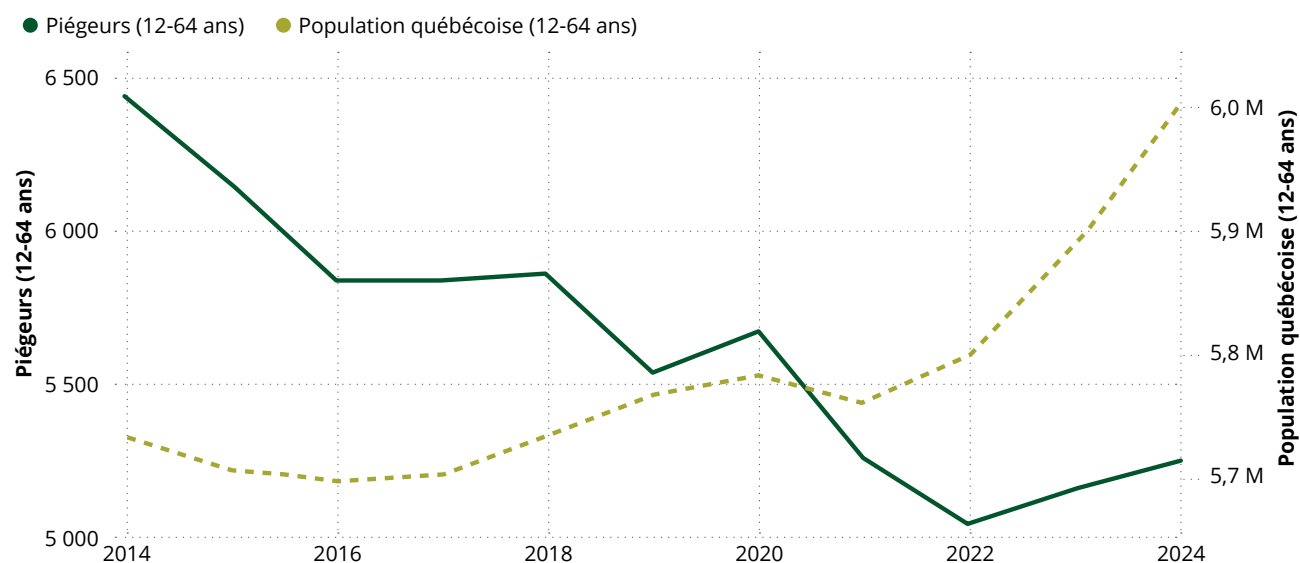
Comparaison du nombre de pêcheurs (18-64 ans) et de la population québécoise de ce regroupement d'âges



Piégeage

Le piégeage est pratiqué par un nombre restreint de Québécois, mais les enjeux de renouvellement se font également sentir, avec un recul de plus de 19 % d'adeptes âgés entre 12 à 64 ans au cours des 10 dernières années.

Comparaison du nombre de piégeurs (12-64 ans) et de la population québécoise de ce regroupement d'âges



Ainsi, les données démontrent une baisse du nombre d'adeptes de la chasse, de la pêche et du piégeage au Québec chez les 18-64 ans. Pourtant, la population québécoise dans ce regroupement d'âges a augmenté de près de 5 % entre 2014 et 2024.

Des adeptes vieillissants : un risque accru pour la pérennité des activités fauniques

Entre 2014 et 2024, la proportion d'adeptes âgés de 65 ans et plus qui pratiquent au moins une activité faunique a fortement augmenté. D'un certain point de vue, cette évolution est positive puisqu'elle témoigne du maintien d'un mode de vie actif chez les Québécois plus âgés, et ce, sur une plus longue période de leur vie. Cependant, la croissance rapide du poids démographique des aînés qui pratiquent des activités fauniques, conjuguée à la diminution observée des adeptes plus jeunes, engendre un déséquilibre structurel.

Lorsque les adeptes plus âgés cesseront progressivement de pratiquer ces activités au cours des prochaines années, l'attention se portera nécessairement vers les générations suivantes, qui peinent actuellement à assurer une relève en nombre suffisant. Cette dynamique, marquée par un recul appréhendé du nombre total d'adeptes, risque d'entraîner une diminution des retombées économiques, sociales et environnementales générées par les activités fauniques à l'échelle du Québec.

Faits saillants de l'évolution des adeptes actifs âgés de 65 ans et plus entre 2014 et 2024 :

- Chez les chasseurs, la proportion d'adeptes actifs âgés de 65 ans et plus est passée de 17 % en 2014 à 25 % en 2024;
- Chez les pêcheurs, l'indicateur disponible montre une évolution similaire, alors que la proportion des adeptes âgés de 65 ans et plus est passée de près de 14 % en 2014 à 21 % en 2024;
- Chez les piégeurs, on observe une tendance comparable, avec une hausse les faisant passer de 22 % en 2014 à 28 % en 2024 chez les adeptes actifs de 65 ans et plus.

Un défi de taille pour la relève dans un contexte sociodémographique changeant

Les groupes sous-représentés dans la pratique des activités fauniques au Québec, tels que les femmes, les adolescents, les jeunes adultes et les immigrants, nécessitent une attention particulière; il faut leur offrir du soutien et des occasions de s'intégrer. Les actions découlant de la stratégie visent à ce que la relève qui intègrera la pratique soit représentative de la diversité démographique du Québec.

Définition de la relève

Tout individu démontrant un intérêt pour un nouveau type d'activité faunique ou qui en débute la pratique, et qui ne dispose pas encore des connaissances, de l'expérience et du soutien social nécessaires pour le faire de façon autonome et soutenue.

Nouveaux arrivants

Alors que les vagues d'immigration des dernières années contribuent à une bonne partie de l'apport démographique net du Québec⁹, Il est souhaité qu'une attention particulière soit accordée à ce phénomène. Les activités fauniques, fortement ancrées dans l'identité québécoise, peuvent contribuer à l'intégration socioculturelle des nouveaux arrivants. Bien que le Ministère ne dispose pas de données complètes sur la place occupée par ce groupe parmi les adeptes actifs, il reconnaît que des actions ciblées sont nécessaires pour faciliter leur intégration.

9. (Institut de la statistique du Québec, 2025)

Femmes

Au cours des dernières années, la pratique des activités fauniques a progressé de façon constante chez les femmes. Malgré cela, ces dernières représentent seulement 6 % des piégeurs, 15 % des chasseurs et un peu plus de 26 % des pêcheurs du Québec. Cette perspective reste positive pour l'avenir, mais il demeure important de poursuivre les efforts d'intégration des femmes dans ces activités.

Jeunes (12-24 ans)

L'intégration des jeunes aux activités fauniques est essentielle pour assurer la relève et soutenir une transmission intergénérationnelle des savoirs, des valeurs et des habitudes liés à la nature. Les expériences vécues dès le plus jeune âge favorisent non seulement l'acquisition de compétences techniques, mais aussi le développement d'un lien affectif durable avec l'environnement, un sentiment d'appartenance à une communauté et une meilleure compréhension des enjeux de conservation. Ce sous-groupe représente une priorité dans les efforts associés aux actions soutenues par la stratégie.

Milieus à forte densité urbaine

La région administrative de Montréal regroupe 24,3 %¹⁰ de la population québécoise. En contrepartie, il est estimé que ces personnes ne représentent que 10,5 % des titulaires de permis associés à la pratique d'activités fauniques. Ce décalage peut s'expliquer par une multitude de facteurs, notamment la distance des milieux naturels, le besoin de déplacements motorisés et la présence d'une grande diversité culturelle. Ce constat justifie la mise en place d'actions visant à accompagner les personnes issues de ces milieux afin de faciliter l'accessibilité de la pratique de la chasse, de la pêche et du piégeage.

Acteurs de la stratégie, tous unis pour une même mission

Sur l'ensemble du territoire québécois, plusieurs types d'organismes soutiennent les activités de chasse, de pêche et de piégeage. Ensemble, ils forment un réseau capable d'encadrer l'ensemble des initiatives profitant aux futurs adeptes. La stratégie vise à reconnaître leur importance et à s'assurer qu'ils demeurent en phase avec leurs champs d'action en leur fournissant des balises bien définies.

Pour ce faire, le **Ministère** demeure garant de la vision d'ensemble, du cadre réglementaire et des leviers financiers, qui permettent d'harmoniser les actions sur l'ensemble des territoires où se pratiquent les activités fauniques. **Les acteurs nationaux** traduisent cette vision en champs d'intervention spécialisés à portée provinciale, assurant la cohérence des orientations, la mise en valeur des territoires et le soutien structurant des réseaux d'organismes qui accompagnent les adeptes. **Les acteurs régionaux** complètent cette dynamique par une intervention directe auprès des futurs adeptes, en les accompagnant concrètement sur les territoires et dans leur parcours d'initiation, assurant ainsi un lien constant entre les grandes orientations stratégiques, les lieux de pratique et les personnes. Cette complémentarité démontre comment chaque acteur agit à son niveau, tout en contribuant collectivement à la mise en valeur des activités fauniques pratiquées au Québec.

10. (Gouvernement du Québec, 2026)

Ministère

Il assume un rôle mobilisateur auprès des divers partenaires et organismes impliqués. Il structure et coordonne les actions nécessaires pour atteindre les cibles déterminées par la stratégie. En plus d'allouer de l'aide financière pour soutenir le développement d'initiatives porteuses, il établit un cadre réglementaire permettant aux futurs adeptes de bénéficier des moments bien précis dans l'année où l'initiation et l'accès aux activités fauniques à l'échelle du Québec leur sont facilités (ex. : [Fin de semaine de la relève à la chasse au cerf de Virginie](#) et [Fête de la pêche](#)). Grâce à sa fine connaissance de l'évolution du profil des adeptes, le Ministère peut orienter les actions à venir pour soutenir la mise en valeur des activités fauniques.

Le Ministère vise également à :

- Renforcer la synergie entre les actions ministérielles et les interventions terrain des parties prenantes, et ce, en adéquation avec leur portée;
- Optimiser les retombées gouvernementales en matière de mise en valeur de la faune en structurant davantage les investissements;
- Permettre la réalisation de projets porteurs à l'échelle du Québec;
- Faire en sorte que les projets soutenus génèrent des retombées tangibles et directes pour les chasseurs, pêcheurs et piégeurs du Québec.

Acteurs nationaux

Il s'agit des partenaires fauniques membres de la Table nationale de la faune et reconnus par la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune¹¹. En raison de leur mission à portée nationale, chacun des membres représente un champ d'intervention spécifique lié à la mise en valeur des activités fauniques. Ils relaient également les orientations auprès de leurs membres, qui soutiennent les adeptes et offrent des lieux propices pour la pratique d'activités fauniques.

Canards Illimités Canada

Canards Illimités Canada entretient un lien structurant avec les territoires associés à la sauvagine par ses actions de conservation, d'éducation et de partenariat. Ses interventions renforcent la compréhension des enjeux fauniques et soutiennent des pratiques éclairées auprès des adeptes, en cohérence avec les objectifs de mise en valeur durable.

Fédération des pourvoiries du Québec

La Fédération des pourvoiries du Québec exerce une influence significative par son lien étroit avec les pourvoiries et par ses actions visant à structurer un environnement d'affaires favorable. Elle contribue à l'accessibilité et à la qualité de l'expérience faunique partout au Québec, en mobilisant ses membres autour d'initiatives porteuses et à fortes retombées économiques en région.

11. Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, RLRQ, c. C-61.1, art. 6.1.

Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec

La Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec se distingue par son ancrage régional et par un vaste réseau de trappeurs engagés, ce qui permet un accompagnement direct et structurant des adeptes sur le terrain. Elle contribue activement à la stratégie en soutenant le recrutement, la rétention et la relève, ainsi que le transfert des savoirs et des bonnes pratiques, favorisant une gestion responsable et la pérennité de la pratique de la trappe au Québec.

Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs

La Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs mobilise les adeptes et contribue à la mise en valeur des activités fauniques par son implication dans des projets structurants et concertés. Elle soutient l'accompagnement et la rétention des adeptes actifs, tout en favorisant une intégration cohérente de la relève.

Fédération québécoise des gestionnaires de zecs

La Fédération québécoise des gestionnaires de zecs joue un rôle central dans l'accès aux territoires de pratique en mobilisant son réseau d'organismes gestionnaires répartis sur l'ensemble du Québec. Elle facilite la mise en œuvre d'initiatives alignées sur la stratégie, assurant un lien direct entre la planification provinciale, la gestion territoriale des activités fauniques pratiquées par les adeptes et leur expérience.

Fédération québécoise pour le saumon atlantique

La Fédération québécoise pour le saumon atlantique exerce une influence déterminante sur les habitats et les territoires liés à la pêche au saumon par la mise en œuvre de projets structurant. Elle mobilise son réseau d'organismes gestionnaires et les accompagne dans leur mission de conservation et de mise en valeur du saumon atlantique et de ses habitats. Elle accompagne aussi étroitement les adeptes, contribuant à une pratique encadrée, responsable et durable, en cohérence avec la dynamique globale de la stratégie et les enjeux de préservation de l'espèce.

Fondation pour la biodiversité et la faune du Québec

La Fondation pour la biodiversité et la faune du Québec agit principalement sur la conservation et la mise en valeur de la biodiversité, notamment celles de la faune et des habitats, influençant directement la qualité et la durabilité des territoires de pratique. Elle soutient également l'adoption de comportements responsables chez les adeptes, contribuant à une pratique durable et respectueuse de la faune et des habitats.

Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador

L'Institut est au service des 43 communautés des Premières Nations du Québec et du Labrador. Elle leur offre un accompagnement, selon leurs besoins, dans la planification, la conception et la mise en œuvre de projets de conservation et de mise en valeur de la faune terrestre, aquatique et marine.

Société des établissements de plein air du Québec

La Société des établissements de plein air du Québec représente un levier structurant par sa gestion directe et intégrée de vastes territoires de pratique, qui lui permet d'aligner l'accès, la mise en valeur, l'aménagement et les initiatives avec les objectifs de la stratégie. Son lien continu avec les clientèles, de la découverte du plein air à la pratique des activités fauniques, en fait un acteur clé reliant les territoires aux parcours d'intégration à la pratique des nouveaux adeptes.

Acteurs régionaux

Il s'agit d'organismes engagés dans le domaine faunique dans toutes les régions du Québec. Grâce à leur proximité avec les communautés, ils accompagnent directement les futurs adeptes d'activités fauniques en leur offrant des activités d'initiation et un soutien personnalisé. Ces acteurs clés intègrent la stratégie aux réalités locales et assurent une présence sur l'ensemble du territoire québécois.

Les acteurs régionaux peuvent appartenir à une grande variété de structures et de types d'organisations :

- Regroupements affiliés;
- Municipalités souhaitant développer des projets au sein de leur communauté;
- Associations régionales;
- Organismes à but non lucratif voués au développement des activités fauniques;
- Gestionnaires de territoires fauniques, tels que les organismes gestionnaires des zecs, des pourvoiries ou des réserves fauniques;
- Établissements d'enseignement;
- Communautés autochtones.



Une stratégie cohérente orientée vers l'adoption des activités fauniques

La pratique d'activités fauniques, selon la spécificité de chacune, peut demander beaucoup d'effort de la part de l'individu qui décide de s'y adonner, notamment au tout début de la pratique. À titre d'exemple, pour devenir chasseur ou piégeur, des formations obligatoires doivent être suivies pour obtenir une certification et pouvoir pratiquer ces activités. À ces préalables essentiels s'ajoute tout ce qui touche à la pratique sur le terrain et qui relève de l'expérience et du savoir-faire. Ces étapes sont nécessaires pour devenir un adepte autonome et elles ne peuvent se faire en l'absence d'une communauté de pratique procurant un soutien suffisant.

ORAM

Le **Outdoor Recreation Adoption Model (ORAM)** repose sur plus de deux décennies de travaux en sciences sociales appliquées aux activités de plein air, notamment la chasse et la pêche. Élaboré par des experts reconnus de la participation récréative, il offre un cadre éprouvé qui décrit avec précision les étapes menant à un premier intérêt et à une pratique durable et autonome¹². C'est de ce modèle que sont issues plusieurs initiatives nord-américaines de mise en valeur de la faune qui s'appuient sur les 3R (recrutement, rétention, réactivation).

Pour favoriser l'accessibilité de la chasse, de la pêche et du piégeage, il est donc essentiel d'intervenir dans le cycle de vie des adeptes, en fonction des différentes phases d'apprentissage et d'adoption de ces activités. Il importe également de favoriser un environnement propice qui facilite le contact avec la nature et l'apprentissage des activités qui peuvent y être réalisées.

L'ORAM¹³ est un cadre conceptuel qui décrit le parcours d'adoption d'une activité de plein air. Ce parcours comprend trois grandes étapes : le recrutement, la rétention et la réactivation.

Chaque étape correspond à des besoins spécifiques, auxquels sont associés, en premier lieu, une prise de conscience, le développement d'un intérêt et une phase d'essai. Vient ensuite un moment critique où le futur adepte prendra la décision ou non de poursuivre son parcours. Advenant qu'il aille de l'avant, il débutera sa phase de pratique tout en bénéficiant d'un soutien social (famille, amis, cercle d'adeptes, organismes), pour finalement devenir un adepte qui n'a plus besoin de soutien pour pratiquer son activité.

Cette approche est particulièrement pertinente puisqu'elle permet d'identifier les freins à l'adoption d'une activité, tels que le manque de ressources nécessaires pour s'initier et l'absence d'activités d'introduction adaptées ou de mentors disponibles pour accompagner les débutants. En identifiant correctement ces freins, le modèle ORAM a permis au Ministère d'identifier des axes d'intervention ciblés pour faciliter l'accès à la pratique et renforcer l'engagement durable des adeptes, tels que

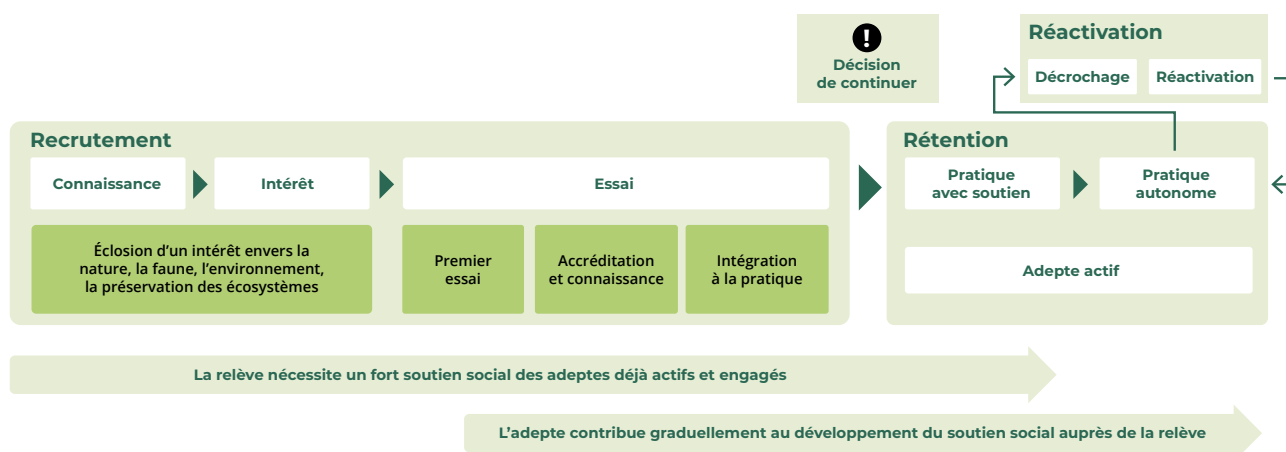
12. (Council to Advance Hunting and the Shooting Sports, 2025)

13. (Byrne & Dunfee, 2018)

la conception de programmes éducatifs, de campagnes de sensibilisation et d'activités de mentorat, afin de favoriser l'adoption progressive et durable des activités fauniques.

Pour les besoins de la stratégie, le Ministère a bonifié le modèle afin de préciser certaines étapes du processus :

- La **phase de recrutement** a été raffinée pour préciser le moment qui mène à l'éclosion d'un intérêt, où l'adepte acquiert des savoirs sur la nature, la faune, l'environnement et la préservation des écosystèmes.
- La **phase d'essai**, malgré qu'elle soit définie par un premier essai concret, nécessite parfois l'acquisition des accréditations obligatoires et l'intégration progressive à la pratique. Il est donc reconnu qu'à cette phase, l'adepte peut avoir besoin de plusieurs essais pour atteindre le moment charnière du processus décisionnel où il choisit de poursuivre vers une pratique soutenue, à la phase de rétention.



Modèle québécois d'adoption d'une activité faunique (inspiré du modèle ORAM)



Faciliter l'accessibilité des activités fauniques

Les activités fauniques que sont la chasse, la pêche, le piégeage et l'observation de la faune constituent un patrimoine vivant et un vecteur important de mise en valeur de la biodiversité et du territoire québécois. Leur pérennité repose sur la transmission des savoirs, l'encadrement des pratiques et la reconnaissance de la diversité des usages et des cultures qui s'y rattachent.

Or, les personnes intéressées à intégrer une pratique ne disposent pas toujours des conditions favorables pour s'initier à ces activités. L'accès ne se résume pas uniquement à pouvoir se rendre sur un territoire donné. Certaines activités plus complexes à intégrer exigent que le nouvel adepte puisse compter sur des éléments facilitant l'accès à la pratique.

Pour ce faire, il importe de rendre accessibles des initiatives simples, accueillantes et encadrées, qu'il s'agisse d'événements, d'activités ou de premières expériences, afin de permettre à chacun de découvrir une activité faunique dans un contexte propice à l'éveil d'un intérêt.

En outre, l'accessibilité de la pratique passe par la possibilité d'être accompagné par une personne capable d'offrir un encadrement adapté et facilitant l'acquisition de connaissances pratiques fondamentales.

Enfin, l'accès à la pratique repose sur une information riche, c'est-à-dire adaptée et facile d'accès, mais également pertinente et utile pour les futurs adeptes, permettant ainsi de transformer un intérêt naissant à un passage réel à la pratique d'une activité faunique.

Ces défis d'accessibilité, s'ils ne sont pas surmontés, risquent d'affecter à terme la vitalité des communautés de pratique et de limiter la diversité générationnelle qui les compose. La stratégie vise donc à faciliter les conditions d'accès à la pratique, dans le respect des milieux naturels et de leurs usages partagés.

Objectif 1.1

Augmenter les occasions pour tous les Québécois d'accéder aux milieux naturels et de s'initier aux activités fauniques

Les activités d'initiation font partie des éléments clés pour inclure de futurs adeptes à la pratique. Leur augmentation dans toutes les régions aura pour effet de multiplier les premiers essais abordables et accessibles, ce qui contribuera significativement au processus d'adoption d'une activité de chasse, de pêche ou de piégeage.

Action 1 → Développer des initiatives à grande portée visant à pratiquer pour une première fois une activité faunique

Le Ministère entend favoriser et soutenir des initiatives visant à rallier les parties prenantes et optimiser la portée de leurs actions afin de favoriser l'éclosion d'un intérêt envers la faune, la nature et la préservation des écosystèmes.

Cette action encourage l'élaboration d'événements et d'activités accessibles et adaptées aux réalités régionales et communautaires dans des environnements encadrés et sécuritaires, permettant ainsi à tous de s'initier pour une première fois à une activité faunique. Plus concrètement, ces initiatives peuvent prendre la forme de journées d'initiation à la pêche, de sorties en forêt pour se familiariser avec les lieux de pratique ou d'événements d'initiation au piégeage et à la chasse.



Photo : Hooké

Objectif 1.2

Créer des conditions favorables à l'intégration de nouveaux adeptes aux activités fauniques

Les premières expériences de pratique d'une activité faunique chez un individu représentent une étape déterminante dans le processus menant à la décision de s'y engager durablement. Favoriser un accompagnement structuré par la présence d'un mentor, à cette phase, s'avère un facteur clé de réussite et permet de créer des conditions optimales pour la transmission de connaissances essentielles et indispensables à la pratique.

Action 2 → Mettre en place des projets d'initiation encadrés par des mentors

Le mentorat, effectué dans un cadre immersif et bienveillant, est un facteur clé du développement d'initiatives pouvant être reproduites et déployées à l'échelle du Québec. Cette action repose sur la mise en œuvre de projets où l'initiation se fait sous la supervision de personnes d'expérience, capables de guider, d'outiller et d'assurer un apprentissage enrichissant. Les initiatives soutenues viseront à atteindre les objectifs suivants :

- Offrir un encadrement personnalisé aux futurs adeptes qui désirent faire un premier essai;
- Favoriser la transmission des savoirs, des compétences et d'une culture faunique responsable;
- Privilégier une approche terrain où les participants interagissent directement avec les milieux de pratique;
- Favoriser l'adoption de comportements sécuritaires lors des activités;
- Développer un accès au soutien social pour la relève.



Photo : Hooké

Objectif 1.3

Faciliter l'accès à l'information nécessaire afin de soutenir l'intégration à la pratique et l'autonomie des futurs adeptes souhaitant s'initier à des activités fauniques

L'adoption d'une activité faunique repose en grande partie sur la capacité des futurs adeptes en phase de recrutement à accéder facilement à une information claire, utile et adaptée à leurs besoins initiaux. Cet objectif vise donc à ce qu'ils puissent acquérir les connaissances de base pour évoluer graduellement vers une pratique autonome.

Action 3 → Développer des supports informationnels

Cette action vise à créer des supports de contenu spécifiquement pour l'initiation aux activités fauniques. La création ou la mise à jour de l'information essentielle pour faciliter les premières étapes du parcours d'initiation seront mises de l'avant, notamment :

- la compréhension des règles de sécurité;
- les façons de se préparer à une première expérience en milieu naturel;
- les techniques associées à la pratique;
- des cartes interactives pour faciliter l'intégration des territoires de pratique;
- toute autre information permettant de faciliter l'intégration à des milieux de pratique.

Les supports proposés peuvent prendre la forme de médias accessibles et modulables, tels des sites Web, des plateformes spécialisées, ou tout autre environnement numérique pertinent, regroupant des contenus essentiels à l'intégration à la pratique d'activités fauniques.

Cette action vise également à développer la complémentarité des informations et des outils déployés, en favorisant une cohésion entre l'ensemble des parties prenantes, et à éviter le dédoublement de l'information.



ORIENTATION 2



Développer des initiatives mettant en valeur la biodiversité, les espèces fauniques exploitées, leurs habitats et les pratiques responsables

Cette orientation vise à accroître la connaissance relative à la biodiversité et aux milieux naturels dans la population en s'appuyant sur des approches éducatives structurées et sur des actions de sensibilisation. Elle favorise l'émergence d'une culture où les citoyens acquièrent une meilleure connaissance des espèces fauniques, de leurs habitats et des activités associées à la gestion de la biodiversité et de la conservation.

En partenariat avec les milieux scolaires, les organisations communautaires, les acteurs régionaux, les partenaires fauniques et les communautés autochtones, le Ministère souhaite mettre en place des initiatives éducatives accessibles et adaptées qui s'inscrivent dans la continuité des savoirs et pratiques traditionnels de tous, y compris ceux des Premières Nations et des Inuit.

Objectif 2.1

Augmenter la littératie nature des jeunes de 17 ans et moins

Le renforcement du lien que les jeunes ont avec la nature et la compréhension des milieux naturels sont des éléments indispensables à l'éclosion d'un intérêt pour les activités fauniques. La stratégie vise à ce que les jeunes soient en mesure de comprendre la biodiversité qui les entoure et d'agir pour sa conservation et sa mise en valeur.

Action 4 → Développer des initiatives scolaires et parascolaires permettant aux jeunes d'intégrer les milieux naturels dans leurs apprentissages

Cette action favorise une relation saine et éclairée avec la nature grâce à la compréhension des espèces, des habitats, des pratiques responsables et des principes de conservation.

Les initiatives soutenues favoriseront, dans des contextes d'apprentissage plus formels, l'éveil des jeunes aux services écologiques rendus par la biodiversité afin de susciter l'intérêt pour les activités fauniques. Par ces actions, les nouvelles générations seront en mesure de comprendre les liens entre l'influence des activités humaines sur les milieux naturels, les écosystèmes et les communautés qui en dépendent.

Objectif 2.2

Valoriser les activités fauniques par une culture accueillante axée sur des pratiques responsables et une cohabitation harmonieuse

Cet objectif vise à mettre en place des actions qui pourront favoriser une culture faunique accueillante, bienveillante et ancrée dans le respect des milieux naturels et des autres usagers.

Il repose sur le principe suivant lequel une cohabitation harmonieuse entre utilisateurs des milieux naturels s'appuie sur l'adoption de comportements éthiques, responsables, visant le respect mutuel et contribuant ainsi à l'attractivité et à la vitalité des activités de mise en valeur faunique au Québec. Pour y parvenir, le Ministère souhaite augmenter les efforts de sensibilisation aux réalités que partagent les différents usagers sur les territoires de pratique.

Action 5 → Développer des initiatives de sensibilisation à toutes les étapes du cycle de vie de l'adepte

L'action soutient les initiatives de sensibilisation visant à promouvoir la pratique responsable auprès de tous et la conciliation des différents usages du milieu naturel.

Des outils pédagogiques, des contenus numériques, des interventions ciblées ou des activités participatives seront déployés pour tous les adeptes et soutenus par les parties prenantes de la stratégie, afin qu'ils aient une grande portée cohérente et complémentaire.

En consolidant cette approche, les actions permettront de favoriser une compréhension partagée et complète des enjeux associés à la pratique dans les communautés d'adeptes, tout en accentuant une perception plus inclusive et bienveillante des activités fauniques pratiquées au Québec.

Les initiatives de sensibilisation s'appuient sur un ensemble de thèmes clés, tels que la pratique responsable et sécuritaire, la conciliation des usages du milieu naturel, la préservation de la biodiversité, la transmission des savoirs et pratiques traditionnels, ainsi que la valorisation d'une approche inclusive et respectueuse en contexte faunique.

Action 6 → Améliorer les formations sous la responsabilité du Ministère nécessaires à la pratique d'activités de mise en valeur faunique

Il est parfois nécessaire de se conformer à des obligations légales et réglementaires pour accéder à l'activité, ce qui rend plus complexe son accessibilité. À cet égard, l'intégration à la chasse et au piégeage présente des défis supplémentaires, notamment en raison de l'obligation de détenir un certificat permettant de pratiquer pleinement l'activité faunique.

Conformément à la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, pour obtenir un permis de chasse ou de piégeage, une personne doit préalablement détenir le certificat attestant son aptitude à pratiquer l'activité concernée (Règlement sur la chasse, RLRQ, c. C-61.1, r. 12).

La formation requise pour l'obtention de ces certificats est sous la responsabilité du Ministère, qui détient l'autorité légale de prescrire les contenus et de s'assurer de leur mise à jour et de leur qualité.

Dans cette perspective, le Ministère vise à renforcer la pertinence, l'accessibilité et la cohérence des cours obligatoires dont il a la responsabilité, afin d'offrir aux futurs chasseurs et piégeurs une expérience positive d'apprentissage dès les premières étapes de leur intégration à la pratique.

Il vise également à actualiser le contenu de ces cours afin de mieux répondre aux besoins des nouveaux adeptes, en y intégrant des notions essentielles de sécurité, d'éthique, de pratique responsable, de compréhension des milieux naturels et de compréhension des espèces.

Cette action prévoit également la mise à jour des formations pour refléter les modifications réglementaires en vigueur et assurer leur conformité.

Par ces efforts, le Ministère souhaite s'assurer que chaque participant accède à une formation actualisée, pertinente et adaptée aux exigences actuelles des activités fauniques.



ORIENTATION 3



Établir un soutien social inclusif, accessible et continu pour l'ensemble des activités fauniques, et ce, tout au long du cycle de vie des adeptes

Chaque étape du parcours d'adoption d'une activité nature, de la découverte à l'essai et de l'intégration à la consolidation, est fortement influencée par la présence ou l'absence d'un milieu facilitant. Ce milieu, reconnu comme le soutien social, peut prendre la forme d'un mentor, d'une famille déjà engagée, d'un cercle d'amis ou d'adeptes déjà actifs, d'une communauté locale impliquée, ou d'organismes capables d'offrir de l'accompagnement adapté. Il contribue activement à l'intégration des futurs adeptes à une nouvelle activité faunique. À l'inverse, l'absence de ce soutien augmente les risques d'abandon, même lorsque l'intérêt initial est présent.

Divers travaux menant à la création du modèle ORAM, montrent clairement que l'adoption d'une pratique n'est pas un événement isolé, mais un processus social continu.

L'adoption durable d'une activité, qu'il s'agisse de chasse, de pêche ou de toute autre expérience en nature, ne peut avoir lieu sans un environnement social porteur et valorisant.

Un soutien social fort crée des conditions favorables qui :

- permettent de vivre des expériences partagées renforçant les liens entre individus;
- consolident la confiance nécessaire pour débiter et poursuivre une activité faunique;
- développent un sentiment d'appartenance à une communauté accueillante et inclusive;
- génèrent des effets cumulatifs où chaque expérience positive renforce la suivante, créant une boucle d'engagement durable;
- jouent un rôle de médiation essentiel entre la satisfaction vécue et la décision de continuer dans l'avenir¹⁴.

14. (Morales, Paudyal, & Hughes, 2019)

L'orientation 3 est centré sur la reconnaissance du soutien social comme levier omniprésent à toutes les étapes du modèle ORAM¹³. Il convient donc de préciser que cet axe joue un rôle transversal, en appui aux deux autres axes de la stratégie, et qu'il contribue de manière complémentaire à l'ensemble des actions qui y sont présentées.

Deux profils distincts d'adeptes nécessitant un soutien social

Adepte accompagné

Il dispose déjà d'un point d'appui initial pour la pratique, que ce soit par l'intermédiaire de membres de sa famille, d'amis ou de connaissances, auquel peut s'ajouter un contexte géographique facilitant lié à la proximité des milieux où se pratique l'activité faunique. Pour cet adepte, l'enjeu réside principalement dans la reconnaissance et l'activation de ce capital social existant. Il s'agit de créer des conditions favorables au maillage et au mentorat, comme des contextes de pratique où l'accès à l'activité est encadré par une relation mentor-mentoré. C'est le cas, par exemple, lors de la Fin de semaine de la relève à la chasse au cerf de Virginie, qui réserve un espace-temps où seule la personne de la relève peut pratiquer la chasse accompagnée de son mentor.

Adepte non accompagné

Il ne dispose d'aucun réseau social ou de repère permettant une intégration graduelle au milieu de pratique. Pour cet adepte, l'absence d'accompagnement constitue un obstacle majeur, dont l'ampleur varie selon le type d'activité faunique. Cette situation est souvent accentuée par des contraintes géographiques et culturelles. À titre d'exemple, un jeune adulte issu d'un milieu fortement urbanisé, qui doit parcourir de longues distances pour accéder à un lieu de pratique et qui ne dispose d'aucun soutien de sa famille, de ses amis ou de sa communauté pour l'accompagner, sera moins enclin à pratiquer une activité faunique.



Objectif 3.1

Renforcer l'implication des adeptes actifs dans le développement d'un soutien social fort

L'objectif vise à faciliter l'accès au soutien social tout au long du cycle de vie des adeptes pour que le milieu se montre propice à intégrer de nouveaux adeptes à une activité faunique et aux communautés de pratique.

Ainsi, les adeptes deviendront progressivement des acteurs impliqués dans leur réseau en soutenant à leur tour de nouvelles personnes débutantes qui ont besoin d'accompagnement.

Action 7 → Accroître l'accompagnement des personnes ne disposant pas de soutien social

La présence d'un soutien social accessible et dynamique constitue non seulement un atout, mais un préalable indispensable à l'intégration durable de la pratique d'une nouvelle activité faunique pour la majorité des adeptes, qu'il s'agisse de jeunes découvrant un intérêt, d'adultes s'initiant plus tardivement, de femmes, de personnes issues de minorités culturelles ou de résidents en milieu urbain. Ces segments d'adeptes, souvent laissés de côté dans les approches traditionnelles, nécessitent davantage d'accompagnement pour franchir les premières étapes d'adoption d'une nouvelle activité faunique.

Le Ministère entend reconnaître la pertinence des initiatives ciblées visant à faciliter l'accès à la pratique d'activités fauniques pour les futurs adeptes qui, en raison de l'absence ou de la faiblesse d'un soutien social dans leur entourage, rencontrent des difficultés à s'initier à une activité et à garder la motivation et l'intérêt.

Un adepte non accompagné présente généralement certaines caractéristiques, notamment celles-ci :

- Il provient d'un milieu culturel ou social dépourvu de soutien social fort associé à la pratique d'une activité faunique;
- Il est géographiquement éloigné d'un lieu de pratique;
- Il fait partie d'un des groupes sous-représentés dans les activités fauniques.

Les initiatives développées viseront à favoriser le partage d'expérience et la transmission de conseils pratiques tout en créant des occasions où les adeptes non soutenus, en particulier, pourront obtenir de l'information, recevoir de l'accompagnement et se familiariser avec la culture faunique.

Action 8 → Favoriser le maillage entre mentors et mentorés lors d'activités fauniques

Cette action vise à reconnaître toutes les autres initiatives offrant un soutien social par la création de liens structurés entre mentors et mentorés ainsi que dans les communautés de pratique qui les accompagnent.

Elle permet aux nouveaux adeptes qui jouissent déjà d'une certaine forme de soutien social de bénéficier de leviers et d'incitatifs complémentaires permettant de renforcer l'intégration à la pratique d'une activité.

Cette action s'inscrit donc dans une démarche plus large pour inclure l'ensemble de la communauté en favorisant l'inclusion et la diversité des acteurs, ce qui la différencie de l'action 7, qui vise spécifiquement le soutien des adeptes non accompagnés.

Les initiatives soutenues peuvent prendre diverses formes : l'organisation d'événements favorisant la création d'un lien avec une communauté de pratique, des initiatives visant la réactivation d'anciens adeptes pour qu'ils accompagnent les nouveaux, ou encore toute démarche encourageant le maillage entre un mentor déjà présent dans l'entourage du futur adepte et celui-ci.

Le Ministère encourage ainsi le développement d'initiatives qui renforcent les structures sociales existantes afin de soutenir le développement d'une identité forte chez les nouveaux adeptes et d'assurer une approche inclusive dans la pratique des activités fauniques pratiquées au Québec.



Photo : Fédération québécoise des trappeurs gestionnaires du Québec

CONCLUSION

La stratégie Relève faunique 2026-2030 s'inscrit dans une vision ambitieuse où l'accès à la pratique, l'éducation et le soutien social assurent la pérennité et le dynamisme de la chasse, de la pêche, du piégeage et de l'observation de la faune au Québec. Face à des défis économiques et sociaux, la stratégie reconnaît l'importance de créer des conditions favorables à l'intégration des nouveaux adeptes, en particulier les jeunes, les adultes en début de cycle et les personnes qui ne bénéficient pas d'un entourage expérimenté.

L'approche adoptée s'appuie sur la concertation avec les partenaires régionaux, les communautés autochtones et les acteurs du milieu faunique pour maximiser l'efficacité et la cohérence des interventions. Elle valorise la transmission des savoirs, le mentorat, l'accès à l'information et l'encadrement sécuritaire, contribuant ainsi à l'intégration progressive des activités par les nouveaux adeptes. Le renforcement du soutien social et le maillage entre mentors et mentorés assurent la continuité des pratiques et favorisent le développement d'une communauté inclusive et mobilisée. La dimension éducative et de sensibilisation de la stratégie permet de renforcer la littératie nature dès le plus jeune âge et d'inculquer une culture des pratiques responsables et respectueuses des milieux naturels.

Cette démarche favorise non seulement la préservation de la biodiversité, mais aussi le développement économique, social et culturel des régions, en stimulant l'engagement des citoyens et en consolidant l'identité collective autour du patrimoine naturel québécois.

En résumé, la stratégie constitue un levier majeur pour le renouvellement des adeptes, la diffusion des bonnes pratiques et la cohabitation harmonieuse entre usagers. Elle ouvre la voie à un Québec où les activités fauniques sont une source de fierté, d'apprentissage et de lien social, contribuant à un développement durable et à une gestion responsable du territoire pour les générations présentes et futures.

ANNEXE 1 – TABLEAU SYNOPTIQUE

Orientation	Objectif	Action	Indicateur	Cible	Cible	Cible	Cible
				2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030
1. Faciliter l'accessibilité des activités fauniques	1.1 Augmenter les occasions pour tous les Québécois d'accéder aux milieux naturels et de s'initier aux activités fauniques	1. Développer des initiatives à grande portée visant à pratiquer pour une première fois une activité faunique	1. Nombre de participants ayant pris part à un événement ouvert à tous et visant à s'initier à une activité faunique	Mesure initiale	À définir	À définir	À définir
	1.2 Créer des conditions favorables à l'intégration de nouveaux adeptes aux activités fauniques	2. Mettre en place des projets d'initiation encadrés par des mentors	2. Nombre de participants ayant pris part à une activité d'initiation accompagnés d'un mentor	Mesure initiale	À définir	À définir	À définir
	1.3 Faciliter l'accès à l'information nécessaire afin de soutenir l'intégration à la pratique et l'autonomie des futurs adeptes souhaitant s'initier à des activités fauniques	3. Développer des supports informationnels	3. Nombre d'initiatives spécifiquement développées pour favoriser l'accès à de l'information visant l'intégration ou l'autonomie des futurs adeptes	Mesure initiale	À définir	À définir	À définir
2. Développer des initiatives mettant en valeur la biodiversité, les espèces fauniques exploitées, leurs habitats et les pratiques responsables	2.1 Augmenter la littératie nature chez les jeunes de 17 ans et moins	4. Développer des initiatives scolaires et parascolaires permettant aux jeunes d'intégrer les milieux naturels dans leurs apprentissages	4. Nombre d'activités associées à la mise en valeur faunique spécifiquement destinées aux 17 ans et moins en milieux scolaires et parascolaires	Mesure initiale	À définir	À définir	À définir
	2.2 Valoriser les activités fauniques par une culture accueillante axée sur des pratiques responsables et une cohabitation harmonieuse	5. Développer des initiatives de sensibilisation à toutes les étapes du cycle de vie de l'adepte	5. Nombre d'initiatives visant spécifiquement à sensibiliser	Mesure initiale	À définir	À définir	À définir
		6. Améliorer les formations sous la responsabilité du Ministère nécessaires à la pratique d'activités de mise en valeur faunique	6. Taux de progression de la refonte des formations nécessaires aux certifications obligatoires	25 %	50 %	100 %	(-)
3. Établir un soutien social inclusif, accessible et continu pour l'ensemble des activités fauniques, et ce, tout au long du cycle de vie des adeptes	3.1 Renforcer l'implication des adeptes actifs dans le développement d'un soutien social fort	7. Accroître l'accompagnement des personnes ne disposant pas de soutien social	7. Nombre d'initiatives reconnues permettant de développer un soutien social dans la pratique d'activités fauniques	Mesure initiale	À définir	À définir	À définir
		8. Favoriser le maillage entre mentors et mentorés lors d'activités fauniques					

BIBLIOGRAPHIE

- AFWA President's Task Force on Angler R3 (2017). *Natural Pathways: A Conservation Education Pilot Project to Promote Outdoor Recreation Participation Through Recruitment, Retention, and Reactivation (R3)*. Washington, DC.
- Byrne, R., & Dunfee, M. (2018). *Evolution and Current Use of the Outdoor Recreation Adoption Model*. Consulté en novembre 2025 sur le site Meridien allenpress: <https://meridian.allenpress.com/jfwm/article-supplement/497477/pdf/jfwm-23-012.s3/>
- Council to Advance Hunting and the Shooting Sports. (2025). *R3 Resources – National Hunting and Shooting Sports R3 Guidebook / R3 Overview*. Washington, DC.
- Enrico Di Minin, H. S.-C. (2021). Consequences of recreational hunting for biodiversity conservation and livelihoods. *One Earth*.
- Gouvernement du Québec. (2026). *Portrait socioéconomique de Montréal*. Consulté en novembre 2025 sur le site Québec.ca: <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministeres-organismes/economie/publications/portraits-socioeconomiques/montreal#:~:text=Montr%C3%A9al%20%E2%80%93%202024&text=La%20r%C3%A9gion%20administrative%20de%20Montr%C3%A9al,%2C3%20hab./km%C2%B2>.
- Institut de la statistique du Québec. (2023). *Pratique d'activités en plein air ou en pleine nature*. Consulté sur le site Vitrine statistique sur les jeunes de 15 à 29 ans: <https://statistique.quebec.ca/vitrine/15-29-ans/theme/environnement/pratique-activites-plein-air-pleine-nature>
- Institut de la statistique du Québec. (2025, Mai 8). *Le bilan démographique du Québec en 2024 : un accroissement migratoire qui demeure élevé, un creux historique pour la fécondité*. Consulté en novembre 2025, sur le site Gouvernement du Québec: <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/le-bilan-demographique-du-quebec-en-2024-un-accroissement-migratoire-qui-demeure-eleve-un-creux-historique-pour-la-fecondite-62718>
- Lincoln R. Larson, D. J. (2013, Avril). *Cornell University library*. Consulté en novembre 2025, sur le site <https://ecommons.cornell.edu/server/api/core/bitstreams/047c53d8-7f64-4db6-bdae-777890e0baa0/content>
- Louv, R. (2005, Janvier 17). *Last Child in the Woods: Saving Our Children from Nature-Deficit Disorder*. Chapel Hill: Algonquin Press.
- MELCCFP. (2022). *Retombées économiques des activités de chasse, de pêche, de piégeage et d'observation de la faune au Québec*. Québec, QC. Consulté sur le site from Québec.ca.
- MELCCFP. (2025). *Activités sportives et de plein air*. Consulté en novembre 2025, sur le site Québec.ca: <https://www.quebec.ca/tourisme-loisirs-sport/activites-sportives-et-de-plein-air/peche-sportive/permis>

- MELCCFP. (2025). Ventes des permis de chasse, de pêche et de piégeage. Québec, QC. Consulté en novembre 2025, sur le site Gouvernement du Québec: <https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/faune/statistiques-donnees/ventes-permis/chasse-peche-piegeage>
- Morales, N. A., Paudyal, R., & Hughes, C. (2019, Novembre 26). *Creating life-long anglers: impacts of a high school fishing program on youth fishing, related knowledge, confidence and perception of barriers*. Consulté en novembre 2025, sur le site Knowledge and Management of Aquatic Ecosystems: https://www.kmae-journal.org/articles/kmae/full_html/2020/01/kmae190119/kmae190119.html
- Network, Children & Nature. (2025). *Screen time and green time*. Consulté sur le site <https://www.childrenandnature.org/resources/research-digest-screen-time-and-green-time/>
- Paige O'Farrell, H.-L. (. (2020, Octobre 2020). *Institute of Education sciences*. Consulté en novembre 2025, sur le site Ed. Gov : https://files.eric.ed.gov/fulltext/EJ1277028.pdf?utm_source
- Population et structure par âge et genre – Le Québec*. (2025). Consulté sur le site Institut de la statistique du Québec: <https://statistique.quebec.ca/fr/document/population-et-structure-par-age-et-sexe-le-quebec>
- Statistique Canada. (2025). *Gouvernement du Canada*. Consulté sur le site <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2025001/article/00006-fra.pdf?st=A86z-6Bc>



**Environnement,
Lutte contre
les changements
climatiques,
Faune et Parcs**

Québec 